

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS
SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2022

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
40	40	23

Date de convocation	26/01/2022
Date d'affichage	26/01/2022

DL22003	OBJET : Attribution marché n°2021-07 – Transport, traitement et valorisation des bouteilles de protoxyde d’azote
----------------	---

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le premier février, s'est réuni à 17 heures 30 le Comité Syndical du SITOM Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL,

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Richard TIBERINO, M. Frédéric TOUZELLIER, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Sylvette FAYET, M. Frédéric BEAUME, M. Pierre LUCCHINI, M. Richard FLANDIN, M. Jacques BOLLEGUE, Mme Claude de GIRARDI, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Patrick DE GONZAGA, M. Emmanuel CARRIERE, M. Frédéric PASTOR, M. Antoine MARCOS, Mme Christine TOURNIER-BARNIER

Cté Com. Petite Camargue : M. Didier LEBOIS, M. Jean-Paul GERAUD, Mme Katy GUYOT

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Juan MARTINEZ, M. David RIBES suppléant de M. Jean-Marie GILLES.

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, Mme Pascale VENTURINI, M. Alain DALMAS, M. Julien PLANTIER, M. Jean-Christophe GREGOIRE, Mme Monique BOISSIERE, M. Jack DENTEL, M. David-Alexandre ROUX, M. Yoann GILLET, M. Jean-François DURAND COUTELLE.

Cté Com. Petite Camargue : Martine KUFFER,

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPPELLIER

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET, Mme Christelle ARMANDI

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE

Avait donné procuration :

Martine KUFFER à Didier LEBOIS

Secrétaire de séance : Frédéric PASTOR

Monsieur Richard TIBERINO, Président, expose,

Depuis 2020, le territoire du SITOM Sud Gard est soumis à un afflux important de bouteilles de protoxyde d'azote. Ce type de déchet présente des risques de sécurité au niveau de l'UVE et du centre de tri et ne doit absolument pas être collecté avec les ordures ménagères ou la collecte sélective.

Un MAPA a été conclu en 2021, avec la société OCEAN pour la collecte, le traitement et la fourniture de contenants à la demande.

A fin novembre 2021, le coût de ces prestations était de 181 816 € pour 9 680 bouteilles traitées, d'où la nécessité de relancer une consultation en procédure formalisée en application des articles L2124.1 et suivants et R2124.1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Cette consultation a été lancée le 03/12/2021 pour une remise des offres fixée au 10 janvier 2022 à 12h00.

M. Antoine MARCOS, ne prend pas part au vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché relatif au « transport, traitement et valorisation des bouteilles de protoxyde d'azote », avec le la société SAS OCEAN selon les modalités ci-dessous :

CANDIDAT RETENU	COÛT TRANSPORT HT	VALORISATION ET TRAITEMENT HT/ L'UNITÉ	PU HT A L'UNITÉ/ CAISSE PALETTE
OCEAN	65,00 €	16.50 €	10,00 €

ARTICLE 2 : D'approuver les clauses du marché définies ci-dessus, pour une durée de 22 mois et 15 jours à compter du 15 février 2022, soit jusqu'au 31 décembre 2023. Il pourra être reconduit tacitement pour une durée 2 fois un (1) an supplémentaire sans pouvoir excéder une durée totale et maximale de 4 ans.

ARTICLE 3 : Que la dépense afférente à ce marché sera prélevée au Budget Section Fonctionnement - Chapitre 011 - Article 611.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 22 + 1 pouvoir
Abstention : 0
Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20220201-DL22003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du SITOM Sud Gard
Richard TIBERINO